

Etat des lieux au 18 septembre

Ce dossier, suivi par la **FRAPNA** (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) depuis 25 ans, avait déjà à l'époque fait l'objet d'une première plainte contre X. Depuis plus de 2 ans, la FRAPNA se bat seule pour faire prendre en considération cette pollution majeure par les autorités publiques. Elle a réussi à mobiliser les Fédérations de pêche, ainsi qu'un certain nombre de villes concernées (Meyzieu, Décines-Charpieu, ville de Lyon...). Soutenue par **FNE** (France Nature Environnement), nous avons à nouveau porté plainte au début de cette année 2007.

Nous avons obtenu :

- la multiplication des investigations qui ont entraîné les arrêtés successifs d'interdiction de consommation des poissons jusqu'à la Méditerranée,
- l'engagement du groupe Séché-Trédi concernant l'usine de Saint Vulbas (01) d'arriver à l'arrêt direct des rejets de PCB dans le Rhône,
- la mise en place d'un suivi environnemental enfin digne de ce nom notamment le suivi de l'impact sur le Rhône avec la définition d'indicateurs biologiques définis de manière commune,
- la consignation de ces engagements par la DRIRE dans un avenant à l'arrêté d'exploitation de cette usine,
- la mise en place d'un grand projet de recherche sur le bassin du Rhône (2008-2010) piloté par la DIREN Rhône-Alpes auquel la FRAPNA participe fortement et qui devra :
 - Identifier les sources de pollution
 - Cartographier la pollution
 - Etudier l'impact sur la biodiversité et les différents usages du Rhône
 - Estimer la durée de la manifestation de cette pollution
 - Etudier les moyens de remédier à cette pollution

A cet égard, un plan d'investigation des sédiments du Rhône et de ses principaux affluents sera effectué cet automne.

Aussi, nous n'avons eu de cesse de soutenir les demandes d'indemnisation indispensables des pêcheurs professionnels lésés ainsi que celles des Fédérations de pêche.

Au niveau national, nous avons demandé, dès cet été, l'extension des investigations sur tout le territoire français notamment sur la Loire, la Seine, la Moselle, les canaux de l'Artois / Picardie... et la mise en place d'un observatoire national des polluants persistants dans les milieux aquatiques. A cet égard, nous demandons que des crédits spécifiques soient alloués à ces actions. De plus, nous souhaitons que la Région Rhône-Alpes, avec les territoires concernés de PACA et Languedoc Roussillon, soient les régions pilotes pour l'étude de ce type de pollution.

La FRAPNA s'est battue depuis 40 ans pour un Rhône vivant et pour l'inscription de mesures précises dans le Plan Rhône, dans le 9^{ème} programme de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée ainsi que dans le futur SDAGE Rhône Méditerranée. Ce dossier soulève cruellement le manque d'organisation de la surveillance environnementale et sanitaire du territoire français et la nécessité de renforcer les moyens financiers et humains affectés à celle-ci.

FNE a décidé dès le mois de juin de porter ce sujet au Grenelle de l'environnement.

Les derniers éléments sur ce dossier seront communiqués le 20 septembre 2007 à 16h sur la Péniche des berges du Rhône (entre le pont Lafayette et le pont Wilson) à Lyon.

Interviendront : M. Jean-Jack Queyranne, Président de la région Rhône-Alpes et porte parole des régions de France au Grenelle de l'environnement, Mme Hélène Blanchard, Vice Présidente de la Région Rhône-Alpes en charge de l'environnement, Alain Chabrolle, Vice Président de la FRAPNA et porte parole sur le dossier PCB pour FNE.